

MUNICIPALITÉ DE



SAINT-DONAT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil municipal a adopté le 4 mai 2009 le règlement numéros 309, modifiant le règlement de zonage numéro 204 ;
- Le règlement numéro 309 n'a pas fait l'objet d'une demande de référendum ;
- Le règlement 309 a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 11 mai 2009 ;
- Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ;
- Le règlement numéro 309 entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et au *Code municipal*.

Gil Bérubé

Gil Bérubé
Directeur général

Donné à Saint-Donat, ce 21^e jour du mois de mai 2009.

Gil Bérubé

Gil Bérubé
Directeur général et secrétaire-trésorier